

Descriptif de module

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

1 Intitulé du module Module crédits libres 2026-2027

Code T.TS.SO352.CL.F.26	Type de formation * ☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ EMBA ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres		
Niveau ☐ module de base ☒ module d'approfondissement ☐ module avancé ☐ module spécialisé	Caractéristique Aucune	Type de module ☒ module principal ☐ module lié au module principal ☐ module facultatif ou complémentaire	Organisation temporelle ☐ semestre de printemps ☐ semestre d'automne ☒ module sur 2 semestres ☐ module sur 2 semestres automne et printemps ☐ Autres

2 Organisation

Crédits ECTS * 3 ECTS	Langue ☐ allemand ☐ anglais ☒ français
---------------------------------	---

3 Prérequis

☐ avoir validé le(s) module(s)
☐ avoir suivi le(s) module(s)
☒ Pas de prérequis
☐ Autres

Autres prérequis

4 Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage *

Compétences

Parmi les huit compétences du référentiel PEC20, les étudiant.e.s choisissent 1-2 compétences à mobiliser dans le cadre d'activités particulières pour la validation du module.

Objectifs généraux :

Le module vise à :

- Valoriser la participation des étudiant.e.s à des activités ou des événements en cohérence avec leurs parcours de formation.
- Valoriser les engagements associatifs ou autre en lien avec le travail social et ses différents champs hors des modules et contenus d'enseignement.
- Étoffer le parcours de formation des étudiant.es avec des expériences extracurriculaires en fonction de leurs besoins et intérêts en tant que futur.e.s professionnel-le-s du travail social.
- Tisser des liens avec les compétences du référentiel PEC20.
- Développer une responsabilité sociale des étudiant.e.s dans leurs rapports aux individus et à la collectivité.

Objectifs spécifiques :

Les étudiant.e.s seront capable de :

- Articuler les connaissances théoriques acquises au cours de la formation avec l'activité réalisée
- Développer dans l'activité une ou deux compétences du référentiel de compétence PEC20
- Articuler les connaissances issues de l'activité avec le projet professionnel
- Identifier les enjeux (ex : sociaux, politiques, économiques, culturels, environnementaux) issus de l'activité

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

5 Contenu et formes d'enseignement *

Peuvent être reconnues dans le cadre du module, des activités de diverses natures réalisées durant le cursus.

Exemples d'activités :

- Engagements associatifs (association des étudiant-e-s, gestion d'un camp, ...)
- Reconnaissance de cours suivis en parallèle à la formation (cours de langue des signes, uni d'été, cours de langue UniFR...)
- Activités de soutien aux études (mentorat, coaching...)
- Participation au Module libre Préparation au départ (Mobilité internationale)
- Engagements collectifs, citoyens, militants et/ou activités innovantes (mise en place d'une manifestation, projet ou participation à un groupe de travail comme Eco-time, grève des femmes, midi-conférence)
- Activités à développer en lien avec une thématique transversale au travail social (durabilité, pouvoir d'agir, politique sociale...)
- Participation à des événements académiques (congrès, colloques, ...)
- Participation à l'écriture d'un article scientifique, à une recherche ou un sondage
- Combinaison avec le Module Libre

L'étudiant.e doit réaliser au minimum 60h d'activité et dispose de 15h pour la préparation à l'évaluation.

Une à deux activités sont développées pour comptabiliser les 60 heures exigées. Elles peuvent être réalisées de manière individuelle ou par groupe (en principe, maximum 4 personnes).

Dans le formulaire d'annonce de l'activité, l'étudiant.e ou le groupe d'étudiant.e.s amène les éléments suivants :

- Brève présentation de l'organisation et de la mission de l'institution dans laquelle l'activité a lieu
- Renseignement sur la nature précise de l'activité et les étapes prévisibles pour sa réalisation,
- Estimation en nombre d'heures de chaque étape (préparation éventuelle + activité elle-même),
- Liens entre l'activité choisie, le travail social et les compétences du référentiel PEC20.

Ce document doit être envoyé au secrétariat et validé par les référent.e.s du module Crédits Libres **avant la comptabilisation des heures**.

Toute activité doit être annoncée via le formulaire d'annonce disponible sur Moodle.

Pour chaque activité réalisée, l'étudiant.e peut solliciter en cas de besoin les référent.e.s du CL lors des permanences facultatives.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

L'aménagement temporel du module Crédits libres est flexible. Les étudiant.e-s peuvent participer à des activités qu'ils ou elles souhaitent valider en tant que crédits libres dès la fin du premier semestre de la formation.

- Pour les étudiant.e-s à **plein temps**, le module CL doit être validé au plus tard au semestre 5.
- Pour les étudiant.e-s **en emploi**, le module CL doit être validé au plus tard au semestre 7.
- Pour les étudiant.e-s à **temps partiel**, le module CL doit être validé au plus tard au semestre 9.

Le module crédits libres sera validé si l'étudiant.e a remis un document écrit ou un autre support (ex : vidéo ou podcast) qui démontre l'atteinte des objectifs spécifiques et qui répond aux critères d'évaluation définis dans un document mis à la disposition de l'étudiant.e sur Moodle. Le travail d'évaluation du module doit être envoyé au secrétariat **et** déposé sur Moodle car il sera systématiquement analysé à l'aide du logiciel Compilatio.

Le module fait l'objet d'une appréciation en termes d'acquis/non acquis.

7 Modalités de remédiation *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- ☐ remédiation possible
- ☒ pas de remédiation
- ☐ Autres modalités (préciser ci-dessous)

Domaine HES-SO Travail social
Filière Travail social

Autres modalités de remédiation

MODALITÉS DE RÉPÉTITION

Si le travail de validation présenté ne correspond pas aux critères de validation, une répétition sous forme d'un examen oral aura lieu dans un délai d'un mois à trois mois suivant la notification d'échec.

Si le travail de validation n'est pas déposé dans les délais, un nouveau délai d'un mois est octroyé dès la notification de l'échec.

Si le projet ne peut pas être mené à terme, un nouveau projet doit être déposé et validé pour la fin du 7e semestre pour les PT, fin du 9e semestre pour les EE et fin du 11e semestre pour les TP.

Si les délais ne sont pas respectés, l'étudiant-e devra se conformer aux conditions de validation de l'année suivante.

8 Remarques

9 Bibliographie

Référentiel de compétences

10 Enseignant-e-s

Bauwens Rita
Modica Sandra
Tschachtli Nelly

Responsable de module *
Rita Bauwens

Descriptif validé le *
1^{er} septembre 2026

Descriptif validé par *
Etienne Jay
Responsable de filière